

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1291

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 décembre 1938

Numéro JO
n° 505 du 31/12/1938

Date du numéro
31 décembre 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, qe Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 736, du 22 juillet 1938, promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 17 juin 1938 comportant relèvement des droits de douane sur les denrées coloniales

Vu la dépêche ministérielle n° 2298 du 6 décembre 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — L'arrêté n° 7956 du 22 juillet 1938 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 17 juin 1938 comportant relèvement des droits de douane sur les denrées coloniales, est rapporté. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert Deschmps.